

SOMMAIRE

ARRETES ET CIRCULAIRES

PREFECTURE DE L'OISE

CABINET DU PREFET

BUREAU DU CABINET

> ARRETE DU 18 NOVEMBRE 2009 RELATIF A L'INTERDICTION DE LA VENTE ET DE L'UTILISATION DE FUMIGENES ET D'ARTIFICES DE DIVERTISSEMENT SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES DE BEAUVAIS, MERU, COMPIEGNE, CREIL, MONTATAIRE, NOGENT SUR OISE, VILLERS-SAINT-PAUL et NOYON

N° de
page

1